ARRETE PORTANT

RADIATION DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

SUITE A LA PORTABILITE DU CDI AU SEIN

D’UNE AUTRE ADMINISTRATION

Le Maire *(ou le Président)* de ………………………………,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-12 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le contrat à durée indéterminée en date du …/…/…… recrutant M……………………………………………………… en qualité de ……………………………………………………………………………………………………… *(préciser le grade)*, grade relevant de la catégorie hiérarchique … (A, B ou C) à compter du …/…/……,

Vu le courrier en date du …/…/…… par lequel M……………………………………………………… sollicite la portabilité de son contrat à durée indéterminée au sein de ……………………………………………………………………………………………………… *(préciser la collectivité d’accueil)* à compter du …/…/…… ;

Vu le courrier en date du …/…/…… de ……………………………………………………………………………………………………… *(préciser la collectivité d’origine)* donnant une suite favorable à la demande de portabilité du contrat à durée indéterminée de M……………………………………………………… à compter du …/…/…… au sein de ……………………………………………………………………………………………………… *(préciser la collectivité d’accueil)* ;

Vu le contrat à durée indéterminée en date du …/…/…… établi entre ……………………………………………………………………………………………………… *(préciser la collectivité d’accueil)* et M……………………………………………………… à compter du …/…/…… ;

**ARRETE**

**ARTICLE** **1** - Suite à la portabilité de son contrat à durée indéterminée au sein de ……………………………………………………………………… *(préciser la collectivité d’accueil)* à compter du …/…/……, M………………………………………………………………………………………………, …………………………………………… *(préciser le grade)*, est radié(e) des effectifs de ……………………………………………………………………… *(préciser la collectivité d’origine)* à compter du …/…/…….

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera :

- notifié à l’agent(e),

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Le Maire *(ou le Président)*,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ………………………………,

Le …/…/……,

Le Maire *(ou le Président)*,

NOTIFIE A L’AGENT(E) LE :

*(date et signature)*